



Séance du 23 Janvier 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLARS ST GEORGES, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 15 Janvier 2025 et sous la Présidence de Monsieur LEGAIN Damien, Maire, pour la session ordinaire du Mois de Janvier.

Etaient présents :

Mme LEFRANC Sandrine,

MM. LEGAIN Damien, TODESCHINI Didier, AUBERT Damien, GUERRIN Joris, TUNIZ Mickaël.

Absent(s), excusé(s): Mr ARNOULT-DELACOUR Thierry donne procuration à Mme LEFRANC Sandrine, Mr BOUCON Samuel donne procuration Mr TUNIZ Mickaël, Mr GIDE Jean-Jacques donne procuration à Mr TODESCHINI Didier, Mr LAMBLA Éric donne procuration à Mr AUBERT Damien.

Il a été procédé, conformément à l'article L212-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

M. TUNIZ Mickaël ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ordre du Jour :

- Délibération Demande de subvention DETR
- Délibération Demande de subvention FIHT-GBM
- Délibération Reconduction convention avec le paysagiste de la commune
- Délibération Souscription d'un emprunt pour les travaux de mise aux normes du Gîte
- Organisation Galettes des rois du 25 Janvier
- Organisation démontage des décorations de Noël
- Organisation Spectacle musical du 3 Mai
- Canicross de Byans sur Doubs à Villars saint Georges le 9 Février
- Commission Jeux terrain de sport
- Dissolution ACP
- CR Réunions
- Divers

Délibération Demande de subvention DETR :

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de mise aux normes du Gîte, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, avant-projet définitif, à 99 980 € HT soit 119 976 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	29 994 €	30 %
GBM	FIHT	20 000 €	
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		9 986 €	
Emprunt		40 000 €	
Total HT			

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 20 Février 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 20 Juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 99 980 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Délibération Demande de subvention FIHT-GBM :

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de mise aux normes du Gîte, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, avant-projet définitif, à 99 980 € HT soit 119 976 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention par le GBM avec le Fonds d'intervention pour l'Hébergement Touristique (FIHT).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR	29 994 €	30 %
GBM	FIHT	20 000 €	
Auto-financement			
Fonds propres		9 986 €	
Emprunt		40 000 €	
Total HT			

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 20 Février 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 20 Juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 99 980 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention par le GBM avec le Fonds d'intervention pour l'Hébergement Touristique (FIHT) et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Délibération Reconduction convention avec le paysagiste de la commune :

Mr le Maire expose :

La convention à durée déterminée, signé le 11 Mars 2024 avec la CDEI, est arrivée à échéance le 31 Décembre 2024.

Après avoir fait le bilan de l'année écoulée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal **sa reconduction pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 Décembre 2025.**

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, accepte et donne son accord pour la reconduction de la convention à durée déterminée pour l'année 2025, et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires et à signer ladite convention.

Délibération Souscription d'un emprunt pour les travaux de mise aux normes du Gîte :

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour les travaux de mise aux normes du Gîte,

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Travaux de mise aux normes du Gîte
- Montant du capital emprunté : 60 000 €
- Durée d'amortissement : 8 ans
- Taux fixe : 3,49 %
- Montant total des Intérêts : 7 826,32 €
- Montant de l'échéance (si taux fixe) : 8 478,29 €
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Montant des frais de dossier : 150 €
- Périodicité retenue : annuelle option échéance avancée
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée

AUTORISE Monsieur/Madame le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessous.

Organisation Galettes des rois du 25 Janvier :

Samedi 25 Janvier à 11h au Gîte
14 Galettes commandées par Damien AUBERT
Boissons gérées par Didier TODESCHINI

Organisation démontage des décorations de Noël :

Samedi 25 Janvier à partir de 14h30

Organisation Spectacle musical du 3 Mai :

GRUPE GARAGE BAND

- Coût : Environ 1000 €
- Horaire : 18H
- Lieu ? (Stade)
- Restauration: Food truck? (à prospecter), Buvette (à qui la gérance)

Canicross de Byans sur Doubs à Villars saint Georges le 9 Février :

Rencontre du maire avec les organisateurs suite à une interdiction d'organiser celui-ci sur la commune de Byans par mesure de sécurité.

Accepter par le conseil municipal.

Commission Jeux terrain de sport :

Constituée des conseillers et des membres de l'ACP 2024

Dissolution ACP :

Pas de dissolution, PV pas signé.

Suite ?

Si dissolution rembourser les adhérents.

CR Réunions :

Réunion PLUI le 27 Février à 20h au Gîte

Divers :

Projet panneaux photovoltaïque :

Regroupement de projet

Demande préalable à la DDT

Prochain conseil programmé le 20 Février 2025

La séance est levée à 22H35

Secrétaire de séance : Mickaël TUNIZ

Rédacteur : Damien AUBERT, 2^{ème} Adjoint au maire